PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

SEB
Service Eau et Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 12/04/2023

Objet : Synthèse de la consultation du public - **Commune de Saint-Briac**. Demande de dérogation à la protection de l'espèce animale « Goéland argenté » *(Larus argentatus).* Stérilisation des œufs

Note de synthèse de la consultation du public

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes ont été mis à la consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine », du 6 au 20 mars 2023 inclus**.**

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises dans les mêmes délais à la DDTM par voie électronique à l'adresse suivante :

ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr

Aucune observation n'a été formulée.

L'arrêté préfectoral de dérogation a été signé le 27 mars 2023.

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL